

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2021-008/PR/MS approuvant et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel consolidé 2021 du Centre National de Référence en Santé de la Reproduction “Housseina”.

n° 2021-008/PR/MS

Ministère  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication  
7 janvier 2021

Numéro JO  
n° 1 du 14/01/2021

Date du numéro  
14 janvier 2021

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 Avril 2010 portant révision de la constitution

**VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant définition et gestion des établissements publics

**VU**La Loi n°48/AN/99/4ème L du 03 juillet 1999 portant orientation de la politique de santé

**VU**La Loi n°63/AN/99/4ème L du 23 décembre 1999 portant réforme hospitalière

**VU**La Loi n°173/AN/07/5ème L du 22 avril 2007 portant réorganisation du de la Santé

**VU**La Loi n°106/AN/10/6ème L du 03 janvier 2011 portant création d'un Centre National de Référence en Santé de la Reproduction "Housseina"

**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics administratifs

**VU**Le Décret n°2001-211/PR/PM relatifs aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

**VU**Le Décret n°2007-0155/PR/MS du 16 Juillet 2007 portant carte sanitaire, organisation et fonctionnement du système de santé

**VU**Le Décret n°2014-0108/PR/MS du 27 avril 2014 portant statut, organisation et fonctionnement du Centre National de Référence en Santé de la Reproduction "Housseina"

**VU**L'Arrête portant nomination des membres du conseil d'administration du CNRSR-Housseina

**VU**Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

**Vu**Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

**Vu**Le Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

**VU**Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration le Mardi 17 Novembre 2020.SUR Proposition du Ministre de la Santé.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 Décembre 2020.

---

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget Prévisionnel 2021 du Centre National de Référence en Santé de la Reproduction "Housseina" qui s'élève à

- En produits à la somme de 87 795 200 FDJ– En dépenses à la somme de 87 795 200 FDJ
- Article 2 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**